

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE  
CANTON DE SABLE SUR SARTHE  
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

**DELIBERATION N°18112025-03**  
**Séance du 18 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry à partir de la délibération 18112025-02 - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile à partir de la délibération 18112025-02.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Date d'affichage : 10 novembre 2025

Secrétaire de séance : GANÉ Séverine

**Objet : PROPOSITION D'UN CRÉDIT DE TRESORERIE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 106 000 euros, correspondant à l'avance de trésorerie dans l'attente du solde des subventions de la TO3. Des acomptes au titre des travaux de restauration de l'église de la TO3 ont déjà été versés. Mais nous sommes en attente des soldes de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Fondation du Patrimoine qui seront versés après la finalisation de la TO3.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la ligne de trésorerie aux conditions proposée par le Crédit Agricole :

Montant	: 106 000 euros
Durée	: 12 mois, Euribor 3 Mois moyenné +0,40%
Taux variable	: Index de Novembre 2025 = 2,033%, flooré à 0*, soit un taux minimum de 0,40%
Prélèvement des intérêts	: Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement	: 0,20% l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier	: néant
Déblocage	: par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage	: 7 600 euros
Calcul des intérêts	: sur 365 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à réaliser auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine un crédit de trésorerie de 106 000 euros, dans l'attente du versement du solde de toutes les subventions, aux conditions suivantes :

Montant	: 106 000 euros
Durée	: 12 mois, Euribor 3 Mois moyenné +0,40%
Taux variable	: Index de Novembre 2025 = 2,033%, flooré à 0*, soit un taux minimum de 0,40%
Prélèvement des intérêts	: Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement	: 0,20% l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier	: néant
Déblocage	: par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage	: 7 600 euros
Calcul des intérêts	: sur 365 jours

- S'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à intervenir au nom de la commune à signer le contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis LEMARIÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Louis LEMARIÉ". It is written over a circular embossed seal or stamp impression.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. M. A.". It is written above a small rectangular box.